

Published on *Versailles Habitat* (<https://www.versailles-habitat.fr>)

[Accueil](#) > Régularisation des charges 2022 (en 2023)

Régularisation des charges 2022 (en 2023)



[1]

Dans la continuité de l'exercice 2021, l'année 2022 a connu une augmentation particulièrement forte du prix du gaz. Les régularisations des charges sur 2022 ont donc continué à augmenter, malgré la mise en place du bouclier tarifaire par l'Etat, puis son maintien, auquel un abondement exceptionnel de Versailles Habitat a été ajouté.

Versailles Habitat est conscient de la difficulté que cette augmentation engendre pour nombre d'entre vous, et accorde des facilités de paiement.

Si vous êtes en situation de prélèvement et que vous ne pouvez pas régler en une seule fois, nous vous invitons à contacter par mail l'adresse suivante : [servicesocial@versailles](mailto:servicesocial@versailles-habitat.fr) [2]-habitat.

Vous pouvez également adresser un courrier avant le 18 octobre 2023.

Vous pourrez ainsi obtenir un échéancier de paiement.

Nous restons disponibles pour vous apporter toute précision sur votre régularisation de charges à l'adresse suivante : charges-fluides@versailles-habitat.fr [3].

Source URL: <https://www.versailles-habitat.fr/content/regularisation-des-charges-2022-en-2023>

Liens

[1] https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/image/article/espace-locataire_emmenagement_charges-1536x864.jpg [2] <mailto:servicesocial@versailles> [3] <mailto:charges-fluides@versailles-habitat.fr>